

CONVENTION DE CAPTAGE ET CANNALISATION COMMUNS

Entre :

Monsieur DE MOTA FERREIRA Jean Luc et Madame DE MOTA FERREIRA
Roxane
388 route de Saint Christoly
33710 PUGNAC

Et :

Monsieur FAUGERAT Christian
1 rue Huntziger
92110 CLICHY

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Il s'agit de remplacer les deux captages et leurs canalisations sur la source dite « du Laïtiès » lieu-dit Darré La Peyre sur une parcelle cadastrée M 634, par un captage et une canalisation, sur une partie du tronçon, alimentant l'habitation de M et Mme DE MOTA FERREIRA située sur la parcelle cadastrée M 526 – Route de la Fontaine Sulfureuse – Hameau de Soulagnets et l'habitation de Mr.FAUGERAT située sur la parcelle cadastrée M 571, Hameau de Soulagnets - 818 Chemin Plégat.

(Plan 1, Annexe1)

La canalisation de M et Mme DE MOTA FERREIRA allant du captage jusqu'au premier réservoir, sur la parcelle M 570 a été retirée et déplacée pour être utilisée pour joindre l'habitation de M et Mme DE MOTA FERREIRA.
La canalisation reliant le captage à l'habitation de M FAUGERAT a été conservée.

Aussi a été installé sur la parcelle de M FAUGERAT, cadastrée M 570 une cuve d'un volume d'un mètre cube avec deux sorties.
L'une alimentant l'habitation de M. FAUGERAT et une deuxième sortie en haut du réservoir qui va vers l'habitation de M et Mme De MOTA FERREIRA. **(Plan 2)**